



**Ministère de l'Economie et des Finances
Ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social**

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

SECTION I : POUVOIR ADJUDICATEUR

Nom, adresses et point(s) de contact

La Directrice des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi de La Réunion (DIECCTE) représentée par Monsieur Jean-Marc CORNUAU, chef de service du fonds social européen.

Pôle 3^E - service Fonds social européens

112, rue de la République, Ville : Saint-Denis Cedex Code postal : 97 488

Correspondants : Mme Sandra DUCHER – Monsieur Jean-Marc CORNUAU - courriel : 974.fse@dieccte.gouv.fr

Adresse internet : <http://reunion.dieccte.gouv.fr/Fonds-europeens>

Pays : FRANCE

SECTION II : OBJET DU MARCHÉ

II.1. Description - Intitulé attribué au marché par le pouvoir adjudicateur :

Marché d'assistance administrative, juridique et technique dans l'appui à la mise en œuvre du Programme Opérationnel FSE Réunion 2014-2020 - Mission de conseil et organisation des achats de prestations de communication cofinancées par le FSE

II.2. Procédure de passation

Le marché est à procédure adaptée (MAPA)

II.3. Description succincte du marché.

Le présent marché a pour objet l'achat d'une prestation de service dont la finalité est la consolidation du processus d'écriture de l'ensemble des pièces relatives aux achats publics de prestation de communication du programme opérationnel FSE Réunion 2014-2020 auprès du Service Fonds Européens de la DIECCTE de La Réunion.

II.4. Quantité ou étendue du marché

Le marché n'est pas alloti.

Les prestations feront l'objet d'un accord-cadre conclut avec un minimum et un maximum

II.5. Classification CPV : 79140000-7 «Services de conseils et d'information juridiques

II.6. Durée du marché ou délai d'exécution : 12 mois à compter de la date de notification tacitement reconductible trois fois un an

SECTION III : RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ECONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE

III.1 Conditions de participation

Néant.

III.2. Forme juridique :

Conformément aux dispositions de l'article 45 du décret relatif aux marchés publics, la forme imposée après l'attribution du marché est le groupement solidaire.

SECTION IV : PROCEDURE

IV.1. Renseignements d'ordre administratif

Numéro de référence attribué au dossier par le pouvoir adjudicateur : 2016-ATFSE COMMUNICATION-DIECCTE974

IV.2. Conditions d'obtention du cahier des charges et des documents complémentaires ou du document descriptif :

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) est disponible sur les sites :

<http://reunion.dieccte.gouv.fr/Fonds-europeens> / <https://www.marches-publics.gouv.fr> sous la référence : 2016-ATFSE COMMUNICATION-DIECCTE974

Toute demande d'informations complémentaires devra être déposée sur le site <https://www.marches-publics.gouv.fr> sous la référence précitée ou par courriel à l'attention de Mme la Directrice des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommations, du Travail et de l'Emploi de La Réunion à l'adresse institutionnelle suivante : 974.fse@dieccte.gouv.fr, précédée systématiquement dans l'objet du mail du mot-clé suivant : **FSE-COMMUNICATION**

IV.3. Date limite de réception des offres ou des demandes de participation : 23/01/2017 à 15h00 (heure de la Réunion).

IV.4. Lieu de réception des offres : 1) sur le site <https://www.marches-publics.gouv.fr> sous la référence : 2016-ATFSE COMMUNICATION-DIECCTE974. 2) par pli remis du lundi au vendredi (hors jours fériés) de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00 à l'adresse suivante : DIECCTE de La Réunion – Pôle 3^E – Service FSE - porte 004 ou porte 020 - 112 rue de la République 97 488 Saint-Denis.

SECTION V : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Le présent marché est financé par les crédits d'assistance technique du Fonds Social Européen au titre de l'objectif spécifique n°4 « renforcer la capacité administrative des services en terme de gestion des programmes ». Le financement concerné correspond au volet régional du Programme Opérationnel FSE Réunion 2014-2020 au titre de l'objectif « Investissement pour la croissance et l'emploi » approuvé par la décision de la Commission européenne n°C(2014) 9813 du 12 décembre 2014.